



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI

Section française
21 rue Hoche 93 500 - Pantin
06 70 14 86 31

Le président
Jean Pierre Rosenczveig

Paris, le 25 mai 2006

M. Jacques CHIRAC
Président de la République
Palais de l'Elysée
75 007 - Paris

Objet : Observations du 4 juin 2004
du Comité de l'ONU des Droits de l'Enfant sur le rapport de la France

Monsieur le Président,

Le 8 novembre 2004 nous nous sommes autorisés à vous interroger sur les suites que la France entendait donner aux Observations développées le 6 juin 2004 par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur le deuxième rapport relatif à l'application par notre pays de la Convention internationale sur les droits.

A l'occasion du deuxième anniversaire de ces Observations, nous nous permettons de renouveler notre demande restée à ce jour sans écho sachant qu'au 5 septembre 2007, en application de l'article 44 de CIDE, la France devra avoir rendu de nouveau des comptes sur son respect de ses engagements, mais encore sur les Observations qui lui ont été formulées.

Dans l'esprit et la lettre de la CIDE, les ONG ont vocation à suivre de près l'application de la Convention et DEI-France reconnue comme interlocutrice du Comité des Experts ne manquera pas en 2007, comme ce fut le cas en 2004, d'être sollicitée par ledit Comité sur l'état des droits des enfants en France au regard de la CIDE.

Dans notre courrier nous avons eu le souci dans ce courrier de bien coller aux préconisations du rapport du Comité des Experts afin de faciliter cette évaluation

Par ailleurs, nous vous remercions à l'avance de nous faire connaître quelles dispositions ont été prises conformément à l'article 44 al. 6 afin de rendre "largement" publics le rapport précédent de la France et les Observations du Comité des Experts du 6 juin 2004.

Enfin, il nous serait par ailleurs agréable de connaître l'état des travaux de rédaction du troisième rapport de la France. Nous aimerions savoir selon que les modalités les ONG seront sollicitées sur l'élaboration de ce rapport.

.../...

Nous n'ignorons pas que le respect des droits des enfants vous préoccupe personnellement, mais il nous paraît aussi incontournable, par-delà les responsabilités du premier ministre et de ses ministres, d'interroger le président de la République, garant de la parole de la France à l'étranger.

Nous vous sommes d'ores et déjà gré de vos réponses auxquelles nous ne manquerons pas de nous référer dans notre rapport au Comité des Experts afin que l'action de notre pays en faveur de la cause des enfants soit évaluée à sa juste dimension quant elle sert régulièrement de référence.

Avec l'espoir de disposer de ce matériau, nous vous assurons, Monsieur le Président de notre haute considération.

Jean Pierre Rosenczveig

PJA : notre courrier du 8 novembre 2004